

ACCOMPAGNEMENT VAE

Diplômes agricoles

Le CFPPA de Castelnau-d'Audary accompagne la Validation des Acquis d'Expérience sur l'ensemble des diplômes et certifications de l'Enseignement Agricole (CAPA, BEPA, BPA, BP, BAC PRO, CQP, BTSA, CS) enregistrés dans le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

DURÉE

10 heures à 24 heures
Selon vos besoins

OBJECTIFS

- ▶ Être accompagné à :
 - analyser son parcours pour en extraire des situations significatives valorisables
 - comprendre le référentiel du diplôme souhaité et à faire le lien entre ses acquis et les attendus de la certification
 - structurer ses écrits
 - se préparer à l'oral du jury



PUBLICS

Toute personne engagée dans la vie active, quel que soit son statut : salarié (en CDD, CDI, intérim...), non salarié (exploitant agricole, artisan, commerçant, travailleur indépendant...), agent public (titulaire ou non), demandeur d'emploi...



TARIF

80€/heure
soit 1200€ pour 15h



HANDICAP

Nos supports et tests peuvent être adaptés en fonction des besoins
Les durées des RDV prennent en compte les problématiques physiques et de fatigabilité.



CONDITIONS D'EXPÉRIENCE

- ▶ Activités salariées, non salariées ou bénévoles exercées, en continu ou non, en rapport avec la certification visée.

CONDITIONS D'ADMISSION

- ▶ Recevabilité à la VAE (décision DRAAF)



ORGANISATION

- ▶ Co-analyse du référentiel de la certification
- ▶ Co-analyse du parcours pour repérer les situations d'expérience significatives à expliciter
- ▶ Appui à la structuration des écrits
- ▶ Préparation du passage oral en jury



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Entretien d'explicitation
Rendez-vous individualisés

ETAPES D'UNE DEMARCHE VAE

Information préalable des candidats

- Espaces Conseil VAE du Conseil Régional
- DRAAF (téléphone ou mel)
- et/ou Centre de formation (CFPPA sur RDV)

Accueil individualisé

- Présentation de la procédure (au téléphone DRAAF)
- Aide au choix du diplôme et recherche financement (RDV au CFPPA)
- Remise du dossier de recevabilité (livret 1) (DRAAF)

Constitution du dossier de recevabilité à adresser à la DRAAF

- Vérification possible par le CFPPA (non obligatoire)

Accusé de réception de la DRAAF et recevabilité notifiée

- Sous 2 mois, envoi identifiant et mot de passe pour télécharger le livret 2

Constitution du dossier de validation (Livret 2)

Dépôt du dossier de validation auprès de la DRAAF

Premier passage en jury obligatoire

- → Absence de validation
- → Validation totale
- → ou Validation partielle → Attestation des unités de certification / blocs de compétences acquis → Second passage en jury (possibilité d'accompagnement)

FINANCEMENTS POSSIBLES

Diplôme France VAE	France VAE	
Autres diplômes	Demandeurs d'emploi	France Travail
	Exploitants agricoles	VIVEA
	Salariés	Entreprise Autofinancement CPF



TAUX DE RÉUSSITE
NC

TAUX DE SATISFACTION
NC



CODE NSF
415

CODE CPF
200

Notre équipe vous accueille...

Qu'il s'agisse de vous informer sur la démarche, de vous conseiller sur le choix du diplôme, de vous assister dans la recherche de financement mais également de vous inscrire auprès de la DRAAF, le CFPPA de Castelnaudary saura apporter des réponses adaptées à votre situation, au cours d'un entretien gratuit et sans engagement.



CONTACT

Référente
administrative
06 19 15 52 97
04 68 94 59 00



E-MAIL

cfppa.castelnaudary
@educagri.fr



ADRESSE

CFA-CFPPA
935 av. du docteur
Laënnec - 11400
CASTELNAUDARY

Informations et inscriptions

Mise à jour le 30.05.2024



VISITEZ NOTRE SITE

www.campus-agricole-castelnaudary.fr

